

2010 → 2015

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

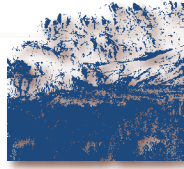
*Agir dans l'exemplarité
par une croissance verte*



**QUELS ENJEUX
POUR LE TERRITOIRE ?**

SOMMAIRE

Aménagements urbains & constructions	4
Déplacements	6
Qualité & Gestion des ZA – Éco-filières	8
Agriculture	10
Biodiversité	12
Eau	14
Forêt	18
Paysages	21
Les risques	23
Énergie et carbone	25
Pollutions & nuisances (air&bruit)	28
Déchets	32



Aménagements urbains & constructions

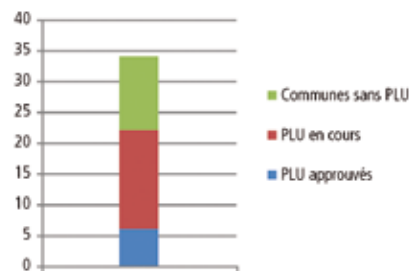
Les caractéristiques du territoire

- Rythme de croissance démographique: entre 1999 et 2006, augmentation de 0,9 % par an (soit 6,3 % sur la période)
- Nombre d'habitants en 2007: 344 047
- Surface de la CPA: 1 300 km²

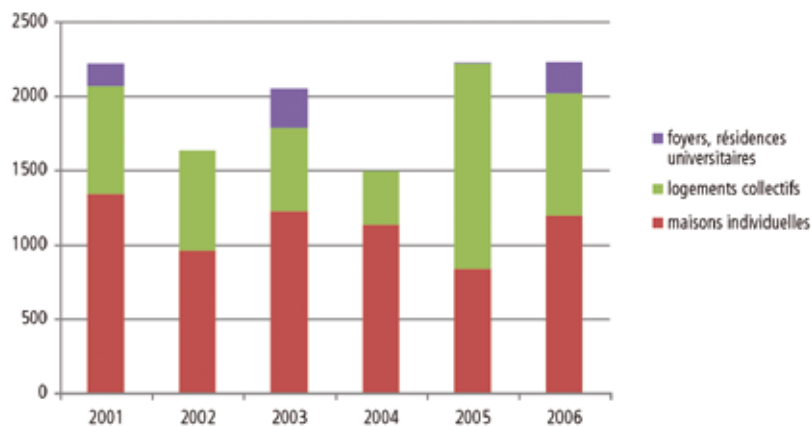
La croissance démographique (1 %) se déplace vers la périphérie, entraînant une urbanisation progressive du territoire. Les paysages changent, et l'on voit apparaître un paysage mixte où se mélangent campagnes, hangars industriels, bureaux, pavillons, centres historiques. A contrario, les habitants sont de plus en plus demandeurs d'espaces naturels. Pour répondre aux attentes, la CPA aménage le territoire du Pays d'Aix. Elle intervient au niveau des études sur les grandes infrastructures, de l'habitat, des structures d'accueil des gens du voyage et de l'amélioration des entrées de villes.

Depuis le lancement en 2005 de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**), un prédiagnostic a été réalisé en partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix et des études ont été engagées (État Initial de l'Environnement, évolution de la consommation de l'espace).

Au niveau local, les communes gèrent le territoire au travers des Plans Locaux d'Urbanisme. Aujourd'hui, sur les 34 communes de la CPA, 6 PLU sont approuvés et 16 sont en cours.



Le dynamisme économique et démographique dont bénéficie le territoire crée de fortes tensions sur le marché de l'habitat au point qu'il devient difficile de se loger en Pays d'Aix. Pour enrayer cette tendance, la CPA a élaboré le programme local de l'habitat (PLH) qui vise à donner un logement adapté aux besoins et aux moyens de chacun.



Évolution du nombre et de la nature des logements construits

La CPA cherche depuis plusieurs années à intégrer des pratiques environnementales dans l'urbanisme et la construction. Elle a donc mené plusieurs projets ou expérimentation permettant de mieux prendre en compte l'environnement. Par exemple ces projets de bâtiment neuf sont réalisés selon des démarches de Haute Qualité Environnementale des Bâtiments. Elle a également participé à la réalisation de la Charte pour un « **quartier durable** » des Éco-Maires. Pour autant, l'essentiel de la construction du territoire continue à se réaliser selon des approches traditionnelles.

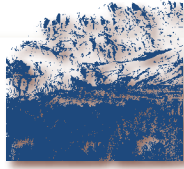
SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

- La mise en place de **démarches de management global** de développement durable dans les projets d'aménagement et de construction: Guide pour aider les communes à intégrer le DD dans leurs projets d'aménagement., Référentiel DD pour les opérations d'aménagement (construction neuve, opérations de réhabilitation), Signature de la charte pour un projet de quartier durable (confirmation volonté politique) et Participation à l'élaboration de la Charte pour un « **quartier durable** » des Éco-Maires.
- Délibération pour inciter les **bailleurs sociaux, les maires** à suivre une démarche de certification « habitat & environnement ». Éco-conditionnalité pour obtenir une aide à la pierre.
- **Prise en compte de l'énergie** (diagnostic énergétique, maîtrise de la demande, énergies renouvelables): Diagnostics réalisés sur tous les bâtiments communautaires de la CPA, Subventions pour inciter les communes (conseil énergie renouvelable).
- Les documents d'urbanisme (**SCOT, PLU**) et d'aménagement (**ZAC**) qui sont en cours d'élaboration pourront intégrer les principes de développement durable qui auront été définis dans la charte.
- Programme **AGIR**: mission locale d'animation de la maîtrise de la demande d'énergie sur le territoire du Pays d'Aix; améliorer l'approche énergétique et environnementale dans les ZA et l'habitat (AMO pour renforcer les partenariats avec acteurs de la politique communautaire)

Faiblesse / Menaces

- Les conséquences d'une croissance démographique sur le territoire non anticipée.
- La politique territoriale: le SCOT est en cours d'élaboration, et certaines communes qui n'ont pas de PLU.
- La création de certaines ZAC sans mesures environnementales.
- Le manque de concertation entre les acteurs des différentes thématiques (social, déplacement, énergie...) pour construire un projet d'aménagement, notamment le SCOT.



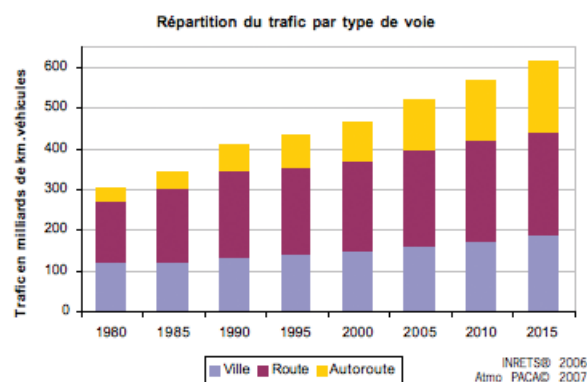
Déplacements

Source

Plan de Déplacement Urbain du Pays d'Aix

Caractéristiques du territoire

Le trafic routier continue à croître dans la région PACA.



Évolution du trafic routier sur la région (taux d'augmentation des déplacements)

- Un territoire dépendant de la voiture :
 - ✦ en 2004, plus d'un **million** de déplacements internes quotidiens dont 66 % réalisés en voiture ;
 - ✦ la configuration du territoire est favorable à l'utilisation de la voiture ;
 - ✦ la démographie croissante entraîne une augmentation du trafic, notamment routier, et donc une augmentation des émissions de GES.
- Un territoire qui s'adapte :
 - ✦ Une restructuration du réseau de transport urbain Aix en Bus (depuis 2001) : 9 km de « couloirs bus » en 2009, 22 lignes urbaines, plus de 6 000 abonnés mensuels et hebdomadaires, plus de 4 700 abonnés annuels, plus de 40 000 voyageurs par jour...
 - ✦ Tarification très attractive (1,10 € en 2007);
 - ✦ Un service de **Covoiturage**, proposé par l'Automobile Club Aixois et du Pays d'Aix, pour regrouper dans un même véhicule ceux qui parcourent un trajet commun ;
 - ✦ Le développement des parcs relais et de persuasion.
- De premiers résultats :
 - ✦ augmentation de la fréquentation annuelle des réseaux urbains et interurbains entre 2002 et 2007 : + 5 430 000 passagers.

SYNTHÈSE**Atouts / Opportunités**

Un management global géré au sein du Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui porte ses fruits :

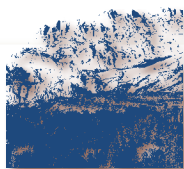
- Augmentation de l'utilisation des TC
- Augmentation & diversité de l'offre
- Conseil de mobilité PDE

La desserte du territoire :

- 2 autoroutes
- 1 gare TGV
- Aéroport International Marseille-Provence (à 25 km d'Aix-en-Provence)

Faiblesses / Menaces

- L'étalement urbain favorable à l'utilisation de la voiture individuelle (habitudes, comportements)
- Étalement du territoire défavorable aux déplacements doux : pistes cyclables, voies piétonnes...
- La multiplicité des acteurs (une AOT par territoire)
- Les pollutions et nuisances sur l'environnement et la santé
- L'augmentation du prix des énergies



Qualité & Gestion des ZA – Éco-filières

Caractéristiques du territoire

Le territoire de la Communauté du Pays d'Aix compte 63 pôles d'activités principaux (101 ZA sans Pertuis), qui représentent plus de 2 200 hectares et de 65 000 emplois.

Le territoire économique de la CPA est divisé en 5 bassins d'emplois (données 2008): Val Durance (4 431 entreprises), Le secteur Centre (16 610 entreprises), Haute Vallée de l'Arc (2 960 entreprises), La Couronne Sud (7 108 entreprises) La Chaîne des Côtes et Trévaresse (3 047 entreprises).

La CPA est un territoire très attractif (taux de création d'entreprise moyen de 12,7 %), mais ses réserves foncières sont limitées. Dès lors les prochains aménagements économiques seront déterminants, puisqu'il s'agit probablement des dernières réserves disponibles. En outre, le développement de l'activité économique entraîne un certain nombre d'effets négatifs:

- pression foncière
- saturation progressive des axes routiers
- menaces qui pèsent sur l'environnement (qualité de l'air, bruit...)

La CPA souhaite donc se positionner sur un développement qualitatif. En particulier, elle cherche à accueillir des entreprises du secteur de l'environnement (éco-entreprises). Par exemple, sur les 8 pôles de compétitivité du territoire, 3 sont dédiés à l'environnement: l'Europole Méditerranéen de l'Arbois qui accueille des entreprises à vocation environnementales (zone non communautaire); Cap'Energie, spécialisé dans la recherche sur les énergies non émettrices de gaz à effet de serre (CEA de Cadarache); le pôle Gestion des risques et vulnérabilités des territoires...

Par ailleurs, elle cherche également à développer la qualité environnementale de l'aménagement et de la gestion des zones d'activités. Elle travaille sur ces points en partenariat avec les associations de zones (entretien, réhabilitation de l'espace public, gestion du pluvial...). Pour aller plus loin, la Direction du Développement Économique a souhaité monter un projet global **AGIR** (subventionné par la Région), intitulé « Améliorer l'approche énergétique et environnementale sur les zones d'activités communautaires ».

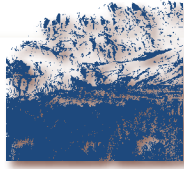
SYNTHÈSE

Atouts / opportunités

- Des associations sur les principaux pôles: certaines ont la volonté de mieux gérer les déchets, les transports, les systèmes de management, l'énergie. La CCI encourage les associations à mener des actions environnementales (diagnostic énergétique, SME...).
- Volonté de la part de certaines entreprises de développer l'environnement, le développement durable: formation spécifique, R&D (pôles d'activité).
- Volonté des élus d'accueillir plus d'éco-filières.
- Requalification des zones: La CPA intervient dans la requalification de zones en essayant d'intégrer un volet environnemental.
- Intégration de l'environnement dans les futurs projets par le biais du programme AGIR.

Faiblesses / Menaces

- La CPA n'a pas la compétence pour intervenir directement auprès des entreprises (domaine privé).
- Certaines zones n'ont pas d'association de pôles.
- Peu de bâtiments HQE.
- Peu d'entreprises engagées dans des Systèmes de Management Environnemental.
- Manque de réserves foncières, les espaces disponibles sont plus difficiles à aménager, donc le coût des terrains augmente. Même si la demande est encore forte, il est difficile de proposer des dépenses supplémentaires pour intégrer des critères environnementaux.



Agriculture

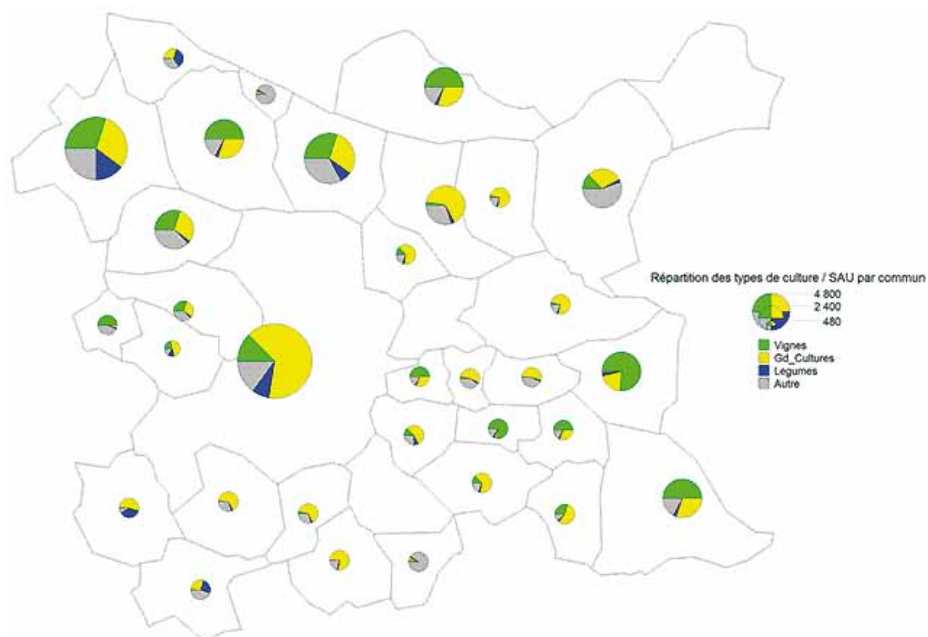
Source principale

Bilan de la Charte Agricole de la Communauté du Pays d'Aix, disponible auprès du service agriculture.

Caractéristiques du territoire

Le territoire du Pays d'Aix est caractérisé par :

- **32 000 ha d'espaces agricoles**, soit 25 % du territoire de la CPA (SAUe = 25 000 ha, agri+pastoral =32 000 ha)
- **1 200 exploitations agricoles**
- **9 000 à 10 000 personnes** travaillent ou vivent de l'agriculture
- **180 millions d'euros** de chiffre d'affaires annuel
- **7 AOC** (Appellation d'Origine Contrôlée)
- **Plusieurs labels rouges**
- 4 grands secteurs agricoles : Val de Durance, La Plaine des Milles, La Haute vallée de l'Arc, Les Coteaux



Carte présentant la proportion de chaque type de cultures dans les communes de la CPA

La Surface agricole utilisée (SAUée) a diminué de près de 12,5 % et le nombre d'exploitants a baissé de 39 % entre 1979 et 2000, sur le territoire de la CPA.

Cependant, le territoire a toujours conservé une vocation agricole. Malgré la croissance urbaine d'Aix-en-Provence, l'agriculture ne s'est pas tournée vers la ville, comme c'est le cas pour d'autres grandes agglomérations.

Les activités traditionnelles agricoles se sont maintenues et les produits agricoles ont conservé une qualité et une spécificité fonction des terroirs.

Du fait de la forte attractivité du territoire, les agriculteurs désireux de s'installer rencontrent aujourd'hui un important problème d'accessibilité au foncier, en raison de la pression urbaine.

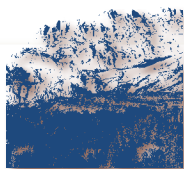
SYNTHÈSE

Atouts/ Opportunités

- L'agriculture assure des **fonctions importantes** sur le territoire: économiques, sociales, structuration paysagère, préservation et entretien des milieux naturels.
- L'agriculture est globalement **peu intensive et diversifiée, marquée par des pratiques traditionnelles**.
- Les produits de l'agriculture du Pays d'Aix sont reconnus pour leur **qualité** au travers des AOC et des labels rouges, et représentent **la richesse et les spécificités des terroirs** du Pays d'Aix.
- La culture du blé dur est valorisée par une des plus grandes **filières courtes** de production.
- L'agriculture participe à la **structuration économique** du territoire: attractivité du territoire et maintien de l'activité touristique.
- L'agriculture traditionnelle participe à la gestion et à la préservation de la **biodiversité** (cultures extensives, pastoralisme, irrigation gravitaire alimentant des zones humides).
- Sur le Pays d'Aix, l'activité agricole **ne connaît plus de déprise agricole**. Les demandes de terrains agricoles sont plus nombreuses que les offres.

Faiblesses / Menaces

- La **pression urbaine** (accroissement des villes, développement des infrastructures) réduit les surfaces agricoles disponibles.
- Face au développement des villes et des infrastructures touristiques, la filière agricole est en concurrence pour l'**occupation des sols**.



Biodiversité

Source principale

Site internet de la DREAL PACA

Les problématiques

Caractéristiques du territoire

La biodiversité du Pays d'Aix est très riche de par la diversité des conditions biogéographiques (région méditerranéenne), géologiques, topographiques, et en raison des importantes surfaces couvertes par les espaces naturels et agricoles. Les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité.

	Surface (ha) en 2009	% de CPA	
APB	1347	1 %	APB : Arrêté de Protection de Biotope
RBS	6013	5 %	RBS : Réserve de Biosphère
RNN	143	0,11 %	RNN : Réserve Naturelle Nationale
Site classé	8104	6 %	PNR : Parc Naturel Régional
PNR	6013	5 %	ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZPS	26520	20 %	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZSC	26830	21 %	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
Znieff 1	2526	2 %	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
Znieff 2	52905	41 %	
ZICO	30084	23 %	

Le territoire est couvert par **6 entités écologiques** remarquables toutes reconnues pour intégrer le réseau Natura 2000 :

- **La Montagne Sainte-Victoire** (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation)
- **Le massif du petit Lubéron** (Zone de Protection Spéciale)
- **La Chaîne de l'Étoile** (Zone Spéciale de Conservation)
- **Le plateau de l'Arbois** (Zone de Protection Spéciale)
- **Les garrigues de Lançon** (Zone de Protection Spéciale)
- **La Durance** (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation)

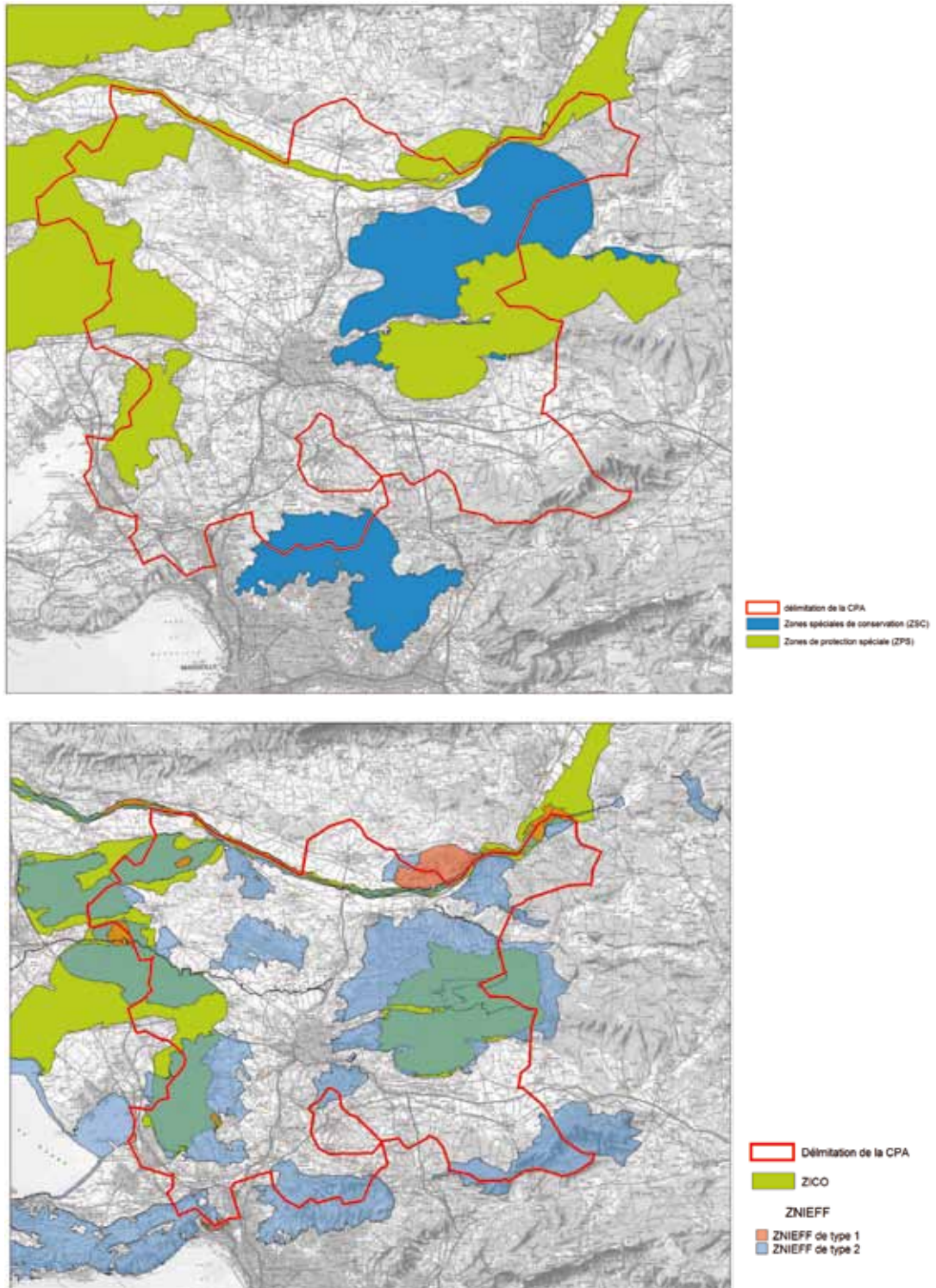
SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

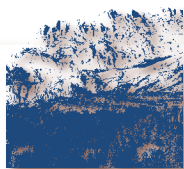
- Très **grande diversité** biologique et écologique du territoire. Responsabilité du territoire par rapport à la France et l'Europe.
- Cette biodiversité et cette richesse de milieux naturels participent à l'**attractivité** du territoire et en particulier à son attractivité touristique.
- Les nombreux espaces naturels offrent un agréable **cadre de vie** et constituent des zones de respiration et de tranquillité pour la population locale.

Faiblesses / Menaces

- **L'expansion de l'urbanisation, des infrastructures** et la pression touristique constituent des menaces liées à la forte consommation d'espace.
- La **sur-fréquentation des espaces naturels** peut menacer la préservation de ce patrimoine (dégradation de milieux et le dérangement des espèces).



Carte des zones d'inventaire sur le territoire de la CPA



Eau

Sources

Site portail de l'eau sur le bassin Rhône Méditerranée
Bilan annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CPA
Évaluation environnementale du SCOT de la CPA : eau, 2010

Caractéristiques du territoire

L'eau est une ressource naturelle avec une **multiplicité d'usages et d'utilisateurs** qui rendent sa gestion complexe et d'autant plus essentielle à la vie du Pays d'Aix. Les caractéristiques climatiques locales (inondations, sécheresse) accentuent la difficulté de la gestion de cette ressource.

Gestion de l'eau potable

La majorité de l'eau distribuée provient du Verdon, acheminée par le Canal de Provence (24 communes sont concernées, dont 14 en totalité).

- 5 communes sont alimentées par le Canal de Marseille, dont 4 en totalité.
- 13 communes bénéficient de captages communaux.

27 millions de m³ d'eau potable sont distribués chaque année sur le territoire de la CPA. La consommation moyenne par habitant est inférieure à la moyenne nationale.

Assainissement autonome

Près de 24 000 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur le territoire de la CPA et la Direction de l'Assainissement de la CPA a réalisé en 2007 leur diagnostic.

29 % de ces installations, soit 4 698, sont classées en priorité 1 : impact environnemental identifié et/ou sanitaire et une intervention urgente est nécessaire.

En 2009, 750 dossiers de particuliers (uniquement de priorité 1) ont été déposés dans le cadre du programme de réhabilitation financé par l'Agence de l'eau, soit 20 % des installations d'assainissement classées en priorité 1.

Assainissement collectif

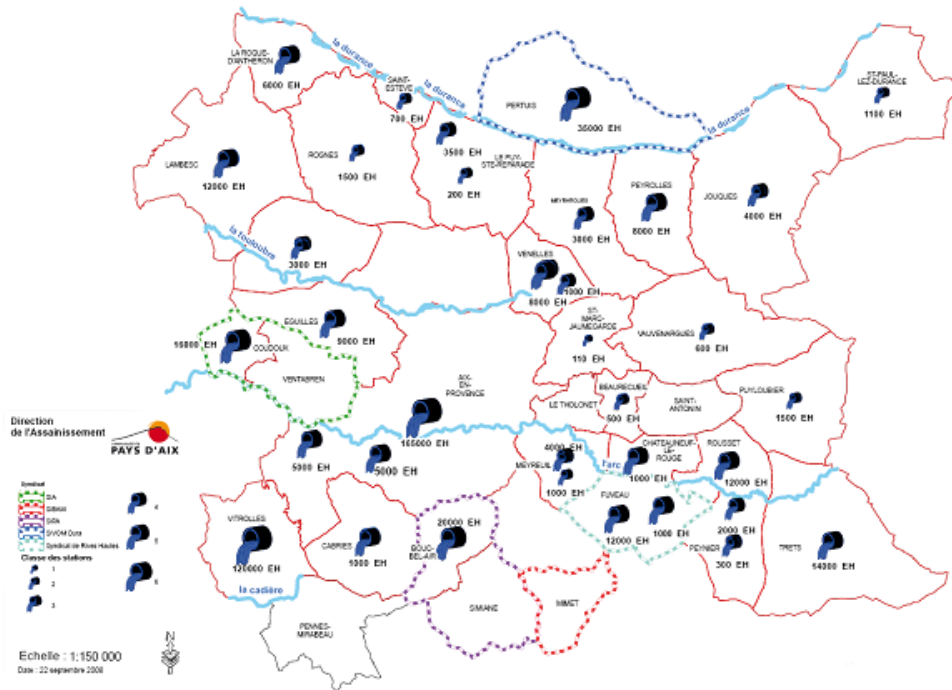
Le réseau d'assainissement collectif est composé de 35 stations d'épuration sur le territoire de la CPA, (soit un total de 489 080 équivalents-habitants) dont plusieurs sont intercommunales.

Toutes les communes, excepté Saint-Antonin-sur-Bayon, sont dotées d'un système d'assainissement collectif.

Les rejets des stations d'épuration sont en partie à l'origine de la pollution des cours d'eau. Toutefois, les équipements fonctionnent plutôt correctement et sont pour la plupart récents et conformes aux normes.

Les stations subissent des surcharges hydrauliques liées aux eaux de pluie. C'est le principal facteur limitant pour le traitement de nouveaux effluents.

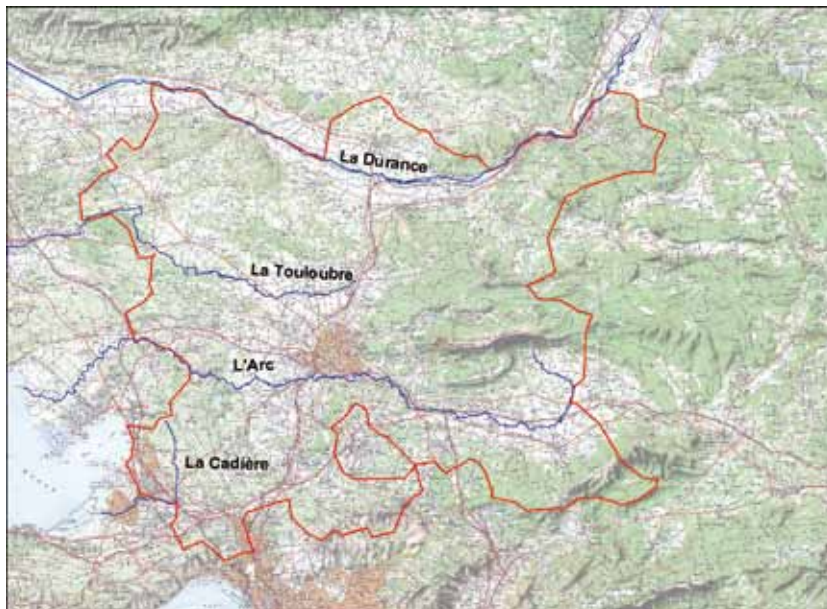
Chaque commune de plus de 2 000 habitants dispose d'un Schéma directeur d'assainissement présentant un état des lieux du réseau et des équipements plus ou moins récents.



Carte de localisation des stations d'épuration sur le territoire de la CPA et équivalents habitant

Milieux aquatiques

Le territoire de la CPA est traversé par 1 710 km de cours d'eau dont 160 km pour les 5 cours d'eau principaux : l'Arc, la Durance, la Cadière, la Touloubre et la Luynes (affluent de l'Arc).



Carte des cours d'eau sur le territoire de la CPA

État des milieux aquatiques

Sources : site internet des syndicats de rivière ; fiches SEQ-Eau sur <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

► Le bassin-versant de l'Arc est caractérisé par des milieux humides de grande qualité qui constituent une véritable richesse écologique pour l'Arc et ses affluents. Les zones de gorges caractéristiques du bassin-versant de l'Arc offrent à la rivière et à ses affluents des fonctions vitales de « respiration ». Cependant, la ripisylve reste très clairsemée et étroite sur l'Arc et ses Affluents.

D'après le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc, l'Arc souffrait en 2005 d'une pollution importante sur l'ensemble de son linéaire (eaux superficielles et eaux souterraines). Les rejets des stations d'épuration et les systèmes d'assainissement autonomes défectueux constituaient la principale source de pollution des cours d'eau du bassin-versant. Depuis 2008, la qualité de l'Arc au niveau d'Aix est bonne pour la plupart des paramètres physico-chimiques, excepté le phosphore, où la qualité reste moyenne à médiocre et quelques incidents de pollution ponctuelle par les pesticides dans l'Arc au niveau d'Aix : présence de glyphosate et d'AMPA.

La qualité des eaux souterraines est très bonne, en particulier celle de la nappe profonde du Jurassique à l'exception de la nappe de Berre très polluée.

► La Durance abrite un patrimoine biologique très important, mis en évidence par la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore et la présence de nombreuses espèces endémiques ou remarquables au niveau national ou européen. Le patrimoine de la vallée est principalement lié à l'agriculture, à la circulation des biens et des personnes et aux aménagements hydrauliques.

En ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, la qualité du cours d'eau est bonne à très bonne. Bien qu'ils ne constituent pas des flux de pollution importants, plusieurs rejets se succèdent, conduisant à une certaine dégradation du milieu. Par ailleurs la confluence avec l'Eze et par conséquent avec le flux de polluants de la station de Pertuis amène une importante dégradation. D'autre part, des traces de pesticides et de micropolluants ont été détectées en 2008 au niveau de la Roque d'Anthéron (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, SMAVD).

► La Cadière est une rivière qui évolue dans un milieu fortement urbanisé. Elle offre cependant de nombreuses potentialités écologiques. En amont, les ripisylves sont de bonne qualité et favorables à l'amélioration de la vie piscicole. Plus en aval, les habitats de bord de cours d'eau sont dégradés et clairsemés en raison des pressions anthropiques soutenues et du manque d'entretien.

La Cadière, sur sa partie amont, présente une eau de bonne à très bonne qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques jusqu'à la station d'épuration de Vitrolles dont les rejets, ainsi que ceux des importantes zones commerciales et industrielles la déclassent de manière importante à mi-parcours au niveau du pont de la Glacière. Le remplacement de la station d'épuration de Vitrolles réalisé en 2009 devrait améliorer la situation.

Une démarche de contrat de Rivière Étang Cadière Bolmon, signé en 2003 est portée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de la Cadière.

► Sur le bassin de la Touloubre, il existe des secteurs naturels remarquables. La ripisylve constitue un élément fondamental dans l'équilibre écologique et géomorphologique du cours d'eau. Cependant, elle reste la plupart du temps dévalorisée par un manque d'entretien. Depuis ces 10 dernières années, les travaux de restauration et de débroussaillage conduits par le Syndicat de la Touloubre ont permis de redécouvrir et valoriser ces espaces.

Le suivi de la qualité des eaux superficielles de la Touloubre et de ses affluents a été mis en place par le Syndicat de la Touloubre en septembre 2000. Ce suivi montre une nette amélioration de la qualité sur la Touloubre amont, et globalement sur l'ensemble des stations. De fortes perturbations persistent sur le Budéou. La qualité des eaux est globalement bonne bien qu'elle dépende des rejets des stations d'épuration (Venelles, Saint-Cannat, Lambesc).

La Touloubre a été classée « rivière prioritaire » vis-à-vis des problèmes d'eutrophisation par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : les taux de nitrates et de phosphore sont importants. L'origine de cette pollution est

domestique et agricole avec un accroissement des problèmes lors des épisodes pluvieux en raison des ruissellements urbains et routiers chargés en micro polluants et métaux lourds, du lessivage des sols agricoles, et en période d'étiage : les cours d'eau ont du mal à assimiler les rejets des stations d'épuration qui peuvent constituer 80 % de leur débit.

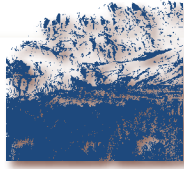
SYNTHÈSE

Atouts/ Opportunités

- Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a permis de mettre en place un premier diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif, de **sensibiliser** une grande partie des habitants concernés et de lancer le premier programme de travaux.
- Le premier programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonomes avance bien. Le bilan provisionnel de 2008 annonce que 34 % des usagers éligibles ont adhéré au programme.
- Un nouveau diagnostic des systèmes d'assainissement autonome est prévu pour 2010 et devrait s'achever en 2016. Il permettra de suivre l'évolution et la remise en état des systèmes d'assainissement autonomes et de poursuivre la sensibilisation auprès des particuliers.
- Le programme de **mise aux normes des STEP** est concluant, des améliorations sont observées sur la qualité des cours d'eau.
- Les cours d'eau du territoire bénéficient chacun de structure gestionnaire (syndicats de rivière) et de contrat de rivière signés.
- Les cours d'eau du territoire contribuent, malgré les atteintes qu'ils subissent, à la **richesse naturelle et paysagère** de la CPA.

Faiblesses/ Menaces

- La limitation dans le temps et à certains projets des aides pour le financement des travaux de réhabilitation des systèmes d'épuration autonomes risque d'entraîner un ralentissement de la dynamique observée à ce jour.
- La vétusté des réseaux de collecte des eaux usées entraîne des fuites et des pollutions du milieu récepteur. Les états des lieux sont parfois anciens, tout comme certains Schémas Directeurs d'Assainissement Communaux (SDAC).
- L'urbanisation croissante et la construction de nouvelles infrastructures entraînent une grande pression sur la ressource en eau : augmentation de la demande, intensification des prélèvements et accroissement des risques de pollution.



Forêt

Sources

Rapport annuel de la CPA sur la forêt 2007-2008
Étude du potentiel sylvicole du territoire du Pays d'Aix, 2007

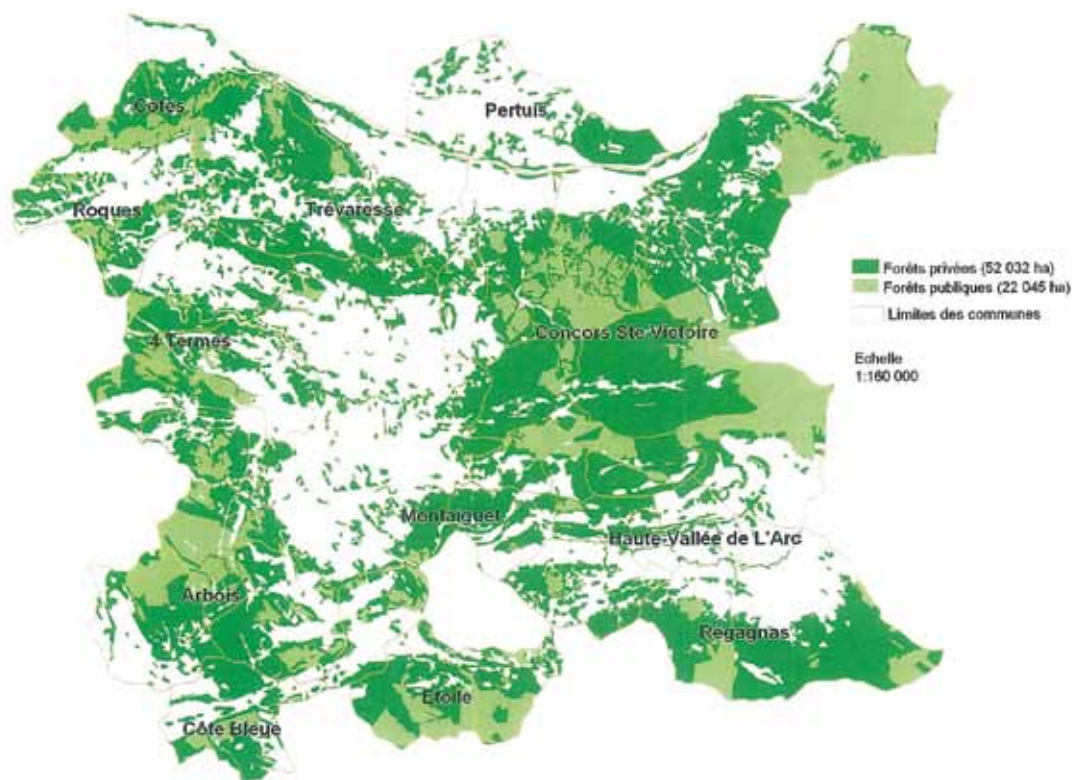
Caractéristiques du territoire

Le territoire de la CPA compte 74 077 ha d'espaces boisés, soit 57 % de la surface du territoire, répartis en 9 grands massifs : Côtes-Trévaresse, Roques, Quatre Termes, Arbois, Pas des Lanciers, Étoile, Régagnas, Concors Sainte-Victoire et Montaignet.



Localisation des 9 grands massifs forestiers

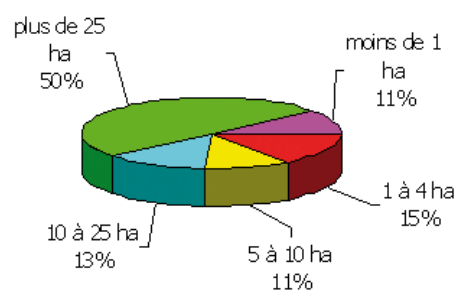
Le volume de bois présent sur la CPA est estimé à **2,3 millions de m³** sur pied.
Les forêts privées représentent 62 % des espaces forestiers de la CPA, soit 46 235 ha.



Carte de répartition des forêts privées et publiques sur la CPA

La gestion forestière

La CPA compte 17 080 propriétaires de parcelles boisées. Les surfaces de ces propriétés sont réparties comme suit :



Plusieurs documents permettent d'assurer une gestion durable des forêts privées de la CPA: Plan Simple de Gestion (PSG), Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS), 281 adhérents à la coopérative « Provence Forêt » qui gère 9 076 ha, Règlement Type de Gestion (RTG), pour les adhérents à la coopérative: 2 RTG pour 22 ha, 33 adhérents au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) pour une surface de 2 352 ha.

Chaque grand massif fait l'objet d'un **PIDAF** (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier). Ces plans ont pour objectif de protéger les forêts contre le feu, de limiter les surfaces brûlées par massif et d'éviter les grands feux. La CPA assure l'animation de 4 PIDAF. Pour les autres, ce sont des syndicats de PIDAF qui assurent l'animation et la mise en œuvre de travaux.

Ces travaux mis en place dans le cadre des PIDAF consistent essentiellement en l'aménagement et le débroussaillage des massifs, la pose d'équipements nécessaires à la lutte contre les incendies (citernes, ouverture de pistes) et l'entretien de ces équipements DFCl.

L'entretien et la gestion des massifs mis en place avec les PIDAF semblent efficaces puisque seulement 116 ha de forêt ont brûlé sur la CPA en 2007, pour 87 départs de feux.

Par ailleurs, des programmes de **Restauration des Terrains Incendiés** (RTI) sont mis en place par la CPA et les syndicats de PIDAF. Ces travaux permettent de favoriser la régénération des espèces, de limiter l'érosion des sols, de veiller à une bonne insertion paysagère et de réduire les impacts sanitaires. De cette façon, plus de 143 ha de forêt ont été restaurés par la CPA, 118,7 ha par le Grand Site Sainte-Victoire et 143 ha par le Syndicat de PIDAF du massif de l'Arbois entre 2007 et 2008.

Exploitation des peuplements forestiers

Le **potentiel exploitable** en forêts privées est calculé en déduisant les surfaces des zones à fortes pentes et des forêts « habitées ». Il est estimé à 10 503 ha pour les forêts de résineux à couvert complet et à 7 091 ha pour les forêts mélangées à couvert complet, soit **17 594 ha**.

Actuellement, **25 000 m³ de bois sont prélevés par an**. Les résineux sont destinés essentiellement à la papeterie et les feuillus au bois de chauffage.

Évolution du territoire

Sur le territoire de la CPA, les surfaces boisées sont en expansion. Selon l'Inventaire Forestier National (IFN), les espaces forestiers connaissent une croissance de près de **110 000 m³ par an**. C'est-à-dire que la superficie des forêts, sur la CPA, augmente de 0,8 à 1 % chaque année et le volume de bois sur pied s'accroît de 5 % par an.

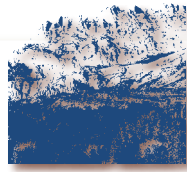
SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

- 57 % du territoire de la CPA est couvert par des espaces boisés. Le **potentiel de production** important permet de répondre favorablement aux sollicitations actuelles des filières pâte à papier (pin d'Alep), bois de chauffage (chêne), filière bois énergie et construction.
- Les espaces boisés présentent un **intérêt patrimonial** biologique et écologique.
- Les surfaces de forêts faisant l'objet d'une **gestion durable** sont en expansion sur le territoire du Pays d'Aix, même si elles ne concernent que de faibles surfaces.
- L'**éducation** et la **sensibilisation** aux problématiques de la forêt (risque incendie, débroussaillage chez les particuliers) rencontrent un grand succès auprès du public.
- De nombreuses actions sont menées chaque année afin de **réduire le risque incendie** et de **protéger les forêts** contre les feux.

Faiblesses / Menaces

- L'accroissement des surfaces et volumes sur pied se fait au profit des **résineux** (pins d'Alep), moins valorisables sur le plan économique, plus sensibles aux incendies, et de bien moindre valeur écologique.
- La **valorisation** du potentiel économique des forêts est encore **peu développée** du fait en partie de la multitude de petites propriétés.
- L'ensemble du territoire de la CPA est classé en zone rouge au titre du **risque incendie** de forêt. En moyenne, 686 ha sont incendiés chaque année sur le Pays d'Aix. Ce risque est accentué par :
 - ✦ Une continuité des espaces boisés propice au développement de grands feux
 - ✦ Une surface importante de forêts « habitées » et le développement des infrastructures



Paysages

Source

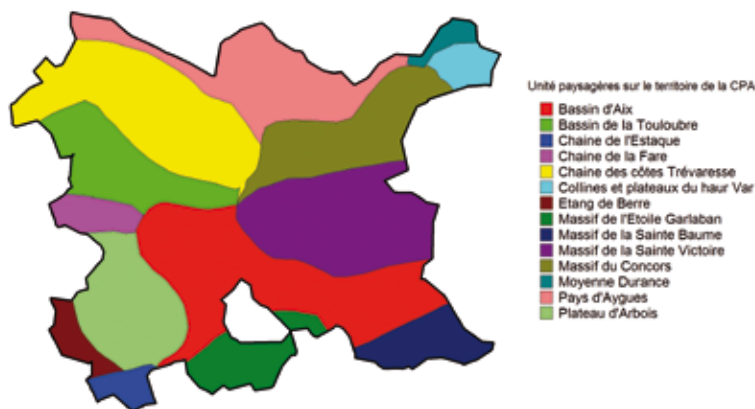
Atlas des paysages des Bouches-du-Rhône, 2007

Caractéristiques du territoire

- Nombre de protections des sites et paysages (monuments inscrits et classés) : 45
- Nombre de Monuments historiques (sites inscrits et classés) : 209
- Nombre de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager : 9

Unités paysagères

Les unités comprennent des espaces présentant des similitudes dans la structure du paysage, la physionomie de l'occupation de l'espace et des implantations humaines, la typologie architecturale et urbaine, les usages et les pratiques. La diversité d'unités paysagères existant sur le Pays d'Aix souligne la forte contribution du paysage à la richesse du patrimoine local et à un cadre de vie de qualité. Le contraste du relief et la richesse de la végétation contribuent à cette importante valeur paysagère, tout comme l'existence et le maintien d'une agriculture traditionnelle diversifiée, spécifique à chaque terroir.



Les unités paysagères sur le territoire de la CPA (source DIREN PACA)

Ces ensembles comprennent la plupart du patrimoine et des sites remarquables présents sur le territoire du Pays d'Aix.

- ▶ Le bassin d'Aix a une forte image culturelle avec les paysages des bastides et la campagne dominée par la montagne Sainte Victoire. À l'architecture exceptionnelle des centres historiques répond une urbanisation contemporaine en plein essor : le paysage de campagne encadre un paysage urbain diversifié. La topographie du Bassin d'Aix est très variée : dépressions, plaines, plateaux, collines...
- ▶ Le massif de la Sainte-Victoire présente un paysage géomorphologique exceptionnel. En plus d'être un des plus beaux sites géologiques de la Provence, la montagne Sainte-Victoire est un des lieux magiques hanté de mythologies qui a été révélé au monde comme une œuvre d'art par Cézanne. Le paysage du massif de la Sainte-Victoire a été

profondément bouleversé par l'incendie de 1989 qui a ravagé le centre de la Montagne, le Cengle et le piémont Sud. Le feu a dégradé les structures paysagères que l'on percevait comme immuables et a fait resurgir les marques d'une occupation humaine différente : des terrasses jadis cultivées, les promontoires et les oppida. De plus, la montagne est devenue l'un des sites les plus fréquentés du pays aixois, ce qui a engendré la mise en place de parkings et l'aménagement de sentiers de promenade. Enfin, le développement de l'habitat pavillonnaire, égrené sur les piémonts, participe à une mutation lente du paysage.

► Situé entre la montagne Sainte-Victoire et la Durance, le massif du Concors est caractérisé par une étendue sauvage de vallons et de collines. Ce paysage révèle des images de terroirs rudes, de mas isolés, de pinèdes et de chênaies en transition entre la Basse Provence et la Provence Alpine. Le paysage agraire y est morcelé en petites unités.

L'urbanisation diffuse des versants et des vallons autour de Jouques et de Peyrolles tend à remonter vers le cœur de l'unité, banalisant progressivement le paysage par un mitage pavillonnaire. Le paysage est marqué par un réseau de lignes HT (haute tension) qui s'étire sur les crêtes Nord et Nord-Ouest puis traverse le cœur du Concors, depuis la centrale électrique de Jouques sur les bords de la Durance, au pied du massif de la Séouve. Il tend également à se fermer en raison de l'enrésinement progressif des secteurs de terroir.

► Situé au cœur du pôle industriel et urbain Marseille-Aix-étang de Berre, ce massif constitue l'une des plus importantes coupures vertes des Bouches-du-Rhône. Cet ensemble naturel de cuestas, de collines et de plateaux domine l'étang de Berre. Il est caractérisé par des falaises, des bosquets de pins d'Alep, des vallons soulignés par des ripisylves, des piémonts et des cuvettes où s'implantent vignes, oliviers et prés.

L'accès aisé et la topographie peu contraignante de la zone rendent cet espace consommable et soumis à la pression des villes proches. Le paysage est marqué par de nombreux aménagements : activités de rebus ou nuisances (Centre d'Enfouissement Technique du Pays d'Aix, circuit de 4x4...), urbanisation diffuse et lotissements qui touchent les abords des villages, développement des secteurs d'activités et d'habitat de la Durance et de l'Europôle de l'Arbois, tracé du TGV et gare TGV d'Aix-en-Provence, lignes électriques et pylônes multiples, mise à quatre voies de la RD9. Le paysage a également été modifié suite aux incendies (en particulier celui de 2004 qui a dévasté le site des Cuestas de Vitrolles), aux reboisements de résineux et à la déprise agricole qui touche surtout le cœur du massif depuis les années 1970.

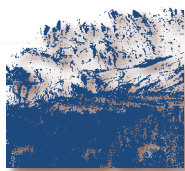
SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

- Les paysages de la CPA regroupent une **grande diversité d'unités à forte valeur patrimoniale** : des paysages agricoles (agriculture traditionnelle de terroir), des paysages urbains (centres anciens) et des paysages espaces naturels ouverts ou boisés (milieux naturels d'une grande richesse).
- Cet ensemble de paysages exceptionnels, relayé par de nombreux peintres et écrivains, est source d'une **forte attractivité** (arrivée de nouveaux habitants, tourisme très développé).
- La **Directive Territoriale d'Aménagement** des Bouches-du-Rhône fixe les principaux objectifs de l'État en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, et en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.
- Le **patrimoine archéologique et bâti** est particulièrement riche : villages et villes historiques, bastides, cabanons...
- Un **patrimoine historique riche** concentré essentiellement dans la ville d'Aix-en-Provence.
- Des **activités agricoles** traditionnelles diversifiées et de terroir qui se maintiennent et contribuent à l'entretien et la préservation des paysages.

Faiblesses / Menaces

- Le paysage de la CPA est soumis à l'**extension de l'urbanisation** et à une forte pression foncière : urbanisation diffuse (mitage du paysage), résidentielle, commerciale, industrielle...
- **Développement des grands aménagements et des équipements**, en particulier les réseaux (lignes électriques, canaux, voies de communication...).
- Les urbanisations récentes plus ouvertes rompent souvent l'harmonie de la campagne aixoise.
- Les **espaces naturels sont très fréquentés** et présentent donc des dégradations liées à la forte pression et un risque élevé d'incendie.



Les risques

Source : Prim.net

Caractéristiques du territoire

L'ensemble des communes situées sur le territoire de la CPA est soumis aux risques d'incendies de forêt, inondation, transport de matières dangereuses, mouvements de terrain et séismes.

- **Le risque industriel**

2 installations classées « SEVESO seuil haut ».

- **Le risque nucléaire**

Sur le périmètre de la CPA, le risque provient des installations du CEA de Cadarache situé sur la commune de Saint-Paul-Léz-Durance. Le cercle de 5 km de rayon relatif à l'application du PPI (Plan Prévention Interne) concerne les communes de Saint-Pau-Léz-Durance et de Jouques. Un accident majeur aurait, toutefois, vraisemblablement des conséquences sur l'ensemble du Pays d'Aix et au-delà.

- **Le risque de rupture de barrage**

Les communes de la CPA, situées à l'aval des barrages sur la Durance et de Bimont, sont concernées par ce risque. Une rupture brutale et totale provoquerait une onde de submersion qui affecterait le Pays d'Aix.

- **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le territoire de la CPA est traversé par de nombreuses voies de communications (voies ferrées, autoroutes A7, A8, A51, routes nationales, départementales...) susceptibles d'être parcourues par des véhicules transportant des matières dangereuses.

- **Le risque inondation**

Un Projet d'Intérêt Général « zone inondable » est approuvé depuis 1996 sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône (atlas des zones inondables). L'ensemble des communes de la CPA est soumis au risque inondation. En 2009, on compte 16 PPR approuvés ou prescrits.

- **Le risque de mouvement de terrain**

La totalité des communes de la CPA sont concernées par les mouvements de terrain (mines, carrières, reliefs accidentés) qu'ils soient liés aux risques souterrains, aux risques liés aux terrils ou aux risques en surface. En 2009, on compte 22 PPR approuvés ou prescrits.

- **Le risque retrait et gonflement des argiles**

Sur les 34 communes, 7 PPR sont approuvés.

- **Le risque feux de forêt**

Les espaces naturels et forestiers couvrent plus de 50 % du territoire du Pays d'Aix avec 65 000 ha et 10 massifs forestiers. L'ensemble des communes de la CPA est donc concerné par le risque feux de forêt et 10 d'entre elles ont un PPR prescrit.

- **Le risque de séisme**

Les communes de la CPA se situent en zone de sismicité faible (Ia) à moyenne (II) et n'ont donc été que très rarement confrontées à ce genre d'événement. En 2009, on compte 14 PPR approuvés.

SYNTHÈSE

Atouts / opportunités

Une aide à la gestion de crise pour les communes, les établissements scolaires :

- Mise à disposition de personnel pour les phases de concertation dans l'élaboration des PPR, la mise en œuvre des PPMS, l'élaboration des DICRIM et PCS (mise aux normes réglementaires),
- Actions de sensibilisation, communication, éducation auprès de la population (diffusion d'un livret informatif, organisation de réunions publiques, réunions d'élus, outils pédagogiques dans les classes).

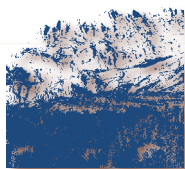
La CPA informe régulièrement l'ensemble des communes sur les évolutions techniques, réglementaires, sur les risques..., cela permet une prise de conscience des élus, mais ils sont libres de s'engager ou non avec la CPA

Faiblesses / Menaces

Territoire soumis aux risques technologiques (industrie, nucléaire, barrage, transport des matières dangereuses) et naturels (inondation, mouvement de terrain, retrait et mouvement des argiles, feu de forêt, séisme).

Les situations de crise sont ponctuelles, certains risques ne sont pas connus, donc la population se sent peu concernée

→ difficulté à prévenir le risque dans certains cas.



Énergie et carbone

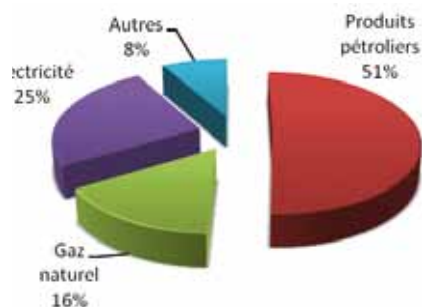
Source

Bilan carbone du territoire

Caractéristiques du territoire

Le territoire de la CPA consomme 915 ktep et produit 99 ktep chaque année.

La consommation d'énergie



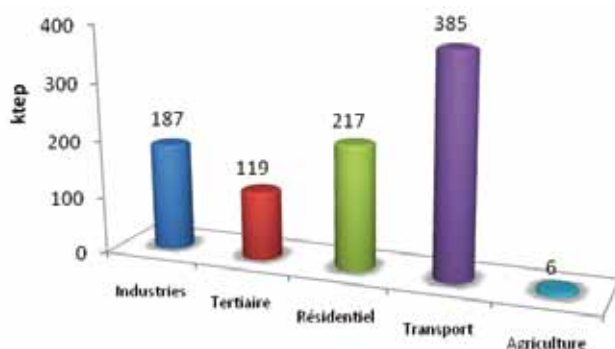
Répartition de la consommation énergétique finale par type d'énergie

Les 2/3 des énergies consommées sur le territoire sont des énergies fossiles, qui sont une source importante de gaz à effet de serre et qui se raréfient (leurs prix ont donc une tendance structurelle à la hausse.)

L'électricité est la deuxième énergie consommée.

Bien qu'en progression, les consommations énergétiques issues du bois, du solaire thermique, et des réseaux de chaleur restent moins significatives.

Les transports sont le premier poste des consommations énergétiques du territoire devant le résidentiel et l'industrie.

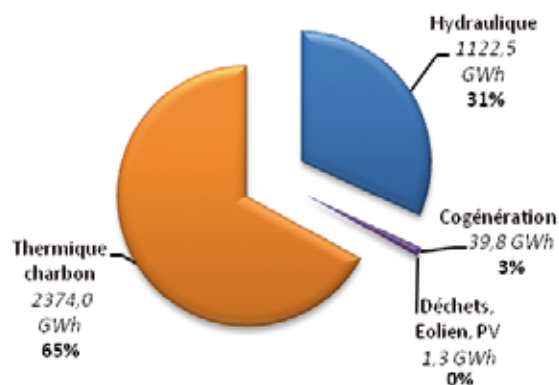


Estimation de la consommation énergétique finale par secteur en 2007

Principale production énergétique locale

La centrale thermique de Meyreuil produit de l'électricité en brûlant du charbon. Cette production vient compléter la production nationale lors des périodes de fortes consommations.

Les centrales hydroélectriques de Saint-Estève-Janson et de Jouques produisent à elles seules plus de 90 ktep d'électricité. La production d'électricité renouvelable reste négligeable à ce jour.



Répartition de la production d'électricité sur la CPA

Émissions de Gaz à effet de serre

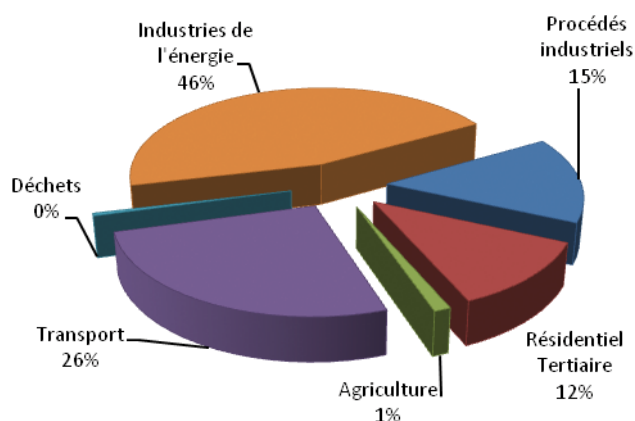
Le territoire de la CPA, 34 communes et plus de 350 000 habitants a généré environ 1 670 milliers de tonnes équivalent carbone en 2007 contre 146 308 milliers de tonnes équivalent carbone pour l'ensemble de la France la même année (soit près de 1,2 %).

Le français moyen émet 2,5 t équ. C par an et l'habitant du Pays d'Aix-en-Provence 2,7 t équ. C par an. Bien que légèrement supérieure à la moyenne nationale, l'émission moyenne d'un habitant de la CPA reste du même ordre de grandeur que celui d'un français moyen.

Le secteur le plus émissif est l'industrie de l'énergie : principalement du fait de la présence à Meyreuil d'une centrale thermique produisant de l'électricité via la combustion de charbon.

Le second poste est celui des transports (marchandises et personnes), la voiture étant le premier mode de déplacement des habitants du Pays d'Aix.

Le troisième secteur le plus émissif est l'industrie, notamment avec la présence d'une cimenterie. Viennent ensuite les secteurs résidentiel et tertiaire.



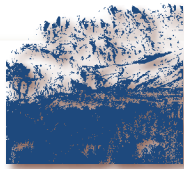
Répartition des émissions de GES en 2007 par secteur sur la CPA

SYNTHÈSE**Atouts / Opportunité**

- politique volontariste de la Communauté du Pays d'Aix pour le développement des énergies renouvelables
Politique EnR: actions pour diversifier les sources d'énergie: bois, solaire (thermique et photovoltaïque), biogaz (CSDU), éolien...
- Exemplarité interne: diagnostic énergétique des bâtiments, économie d'énergie sur le patrimoine.
- Mobilisation des habitants: sensibilisation, éducation, subvention, expérimentation sur certains quartiers, EIE
- Plan local environnement énergie signé pour 2007-2010: réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation des énergies renouvelables, maîtrise et diminution des consommations d'énergie, et renforcement des connaissances pour modifier les comportements.
- Programme AGIR en cours: mission locale d'animation de la maîtrise de la demande d'énergie sur le territoire du Pays d'Aix; améliorer l'approche énergétique et environnementale dans les ZA et l'habitat.
- Partenariats avec différents acteurs, ex: projet PREMIO sur la commune de Lambesc (optimiser la consommation énergétique).

Faiblesses / Menaces

- Insuffisance du réseau électrique qui alimente le département (400 kV).
- Forte croissance de la demande en électricité liée au développement du territoire (démographique et économique).
- Difficulté à mettre en place des actions de masse pour diminuer les consommations des particuliers (rénovation du bâti, isolation).



Pollutions & nuisances (air&bruit)

Sources

Bilan annuel Atmo Paca 2007

Campagnes de mesures, inventaire des émissions de polluants – Rapport 2008

Résumé de la cartographie du bruit – 2008

Santé-environnement: état des connaissances sur quelques situations environnementales – ORS 99

Caractéristiques du territoire

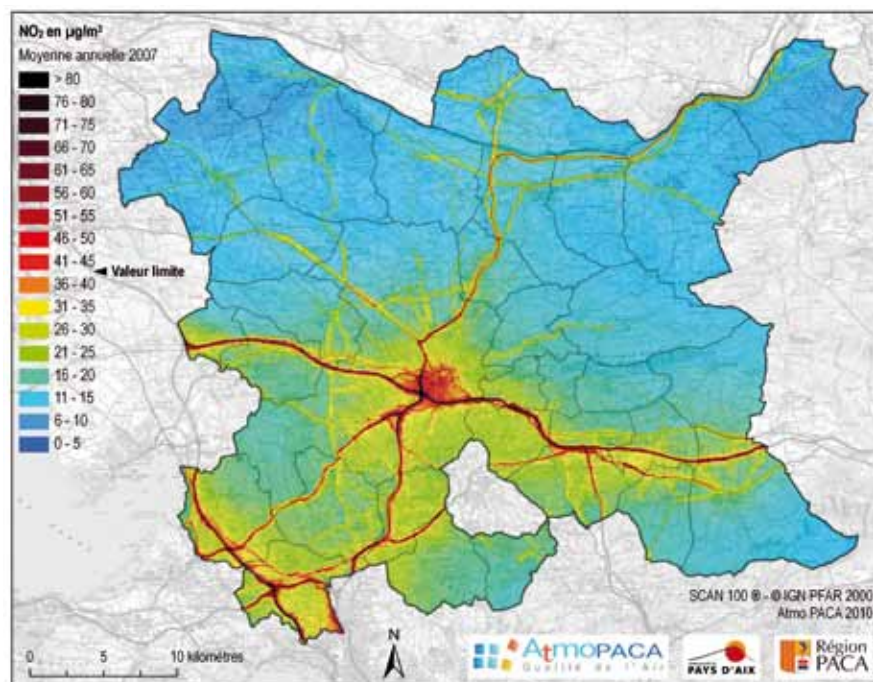
Le territoire de la CPA est soumis à plusieurs types de nuisances qui ont un impact non négligeable sur la santé, l'environnement et la qualité de vie. Il s'agit de la pollution de l'air, des nuisances sonores et des ondes électromagnétiques.

Qualité de l'air – Émissions de composés chimiques polluants

Quels sont les risques sur la santé et l'environnement ?

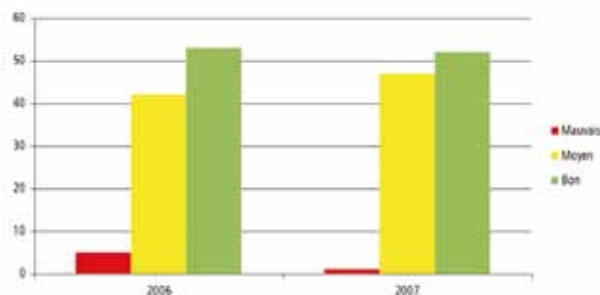
- 6 % des décès en France dus à la pollution atmosphérique
- 40 % de ces décès dus à la pollution automobile
- 19 000 hospitalisations pour des maladies cardiovasculaires ou respiratoires dues à la pollution

Les principaux polluants présents sur la CPA sont l'ozone, les particules en suspension, les oxydes d'azote. La carte ci-dessous illustre la concentration du dioxyde d'azote autour des principaux axes de circulation et des centres urbains.

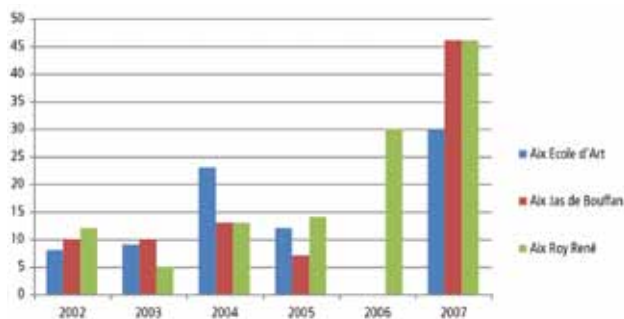


Carte de la pollution au No₂, moyenné sur une année

En 2007, la qualité de l'air à Aix est considérée comme moyenne à bonne. Par rapport à 2006, on peut noter une amélioration de la qualité de l'air (diminution de la fréquence de l'indice « mauvais », basculement vers un indice « moyen »):

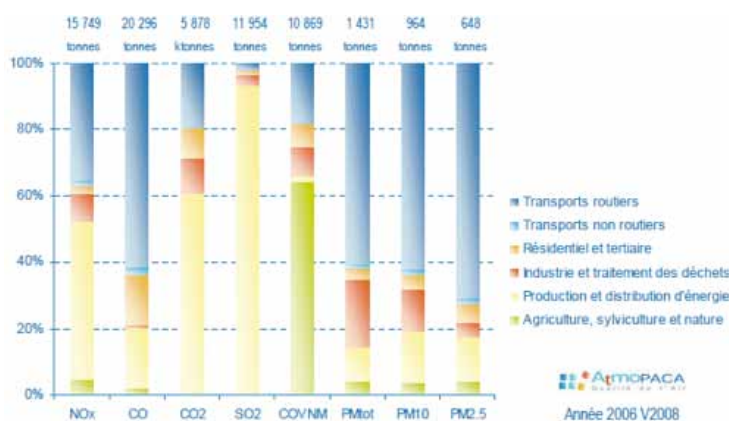


Cet indice démontre une baisse du nombre de jours de « pics de pollution ». Pour autant, la pollution de « fonds » (présente de manière permanente dans l'atmosphère) est, elle, en augmentation (même si elle reste en deçà des seuils d'alerte).



Exemple des particules en suspensions

D'où proviennent les pollutions ?



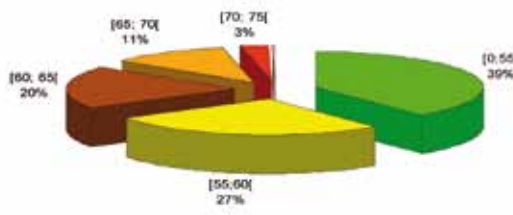
Part de chaque secteur d'activité dans les émissions de la CPA

Elles sont issues principalement du trafic routier, de la production et distribution d'énergie, et de l'agriculture pour les COV NM.

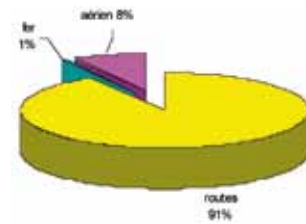
Les nuisances sonores

Lien santé : l'exposition à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des **répercussions sur le comportement métabolique du corps humain** chez certaines personnes: **stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire...**

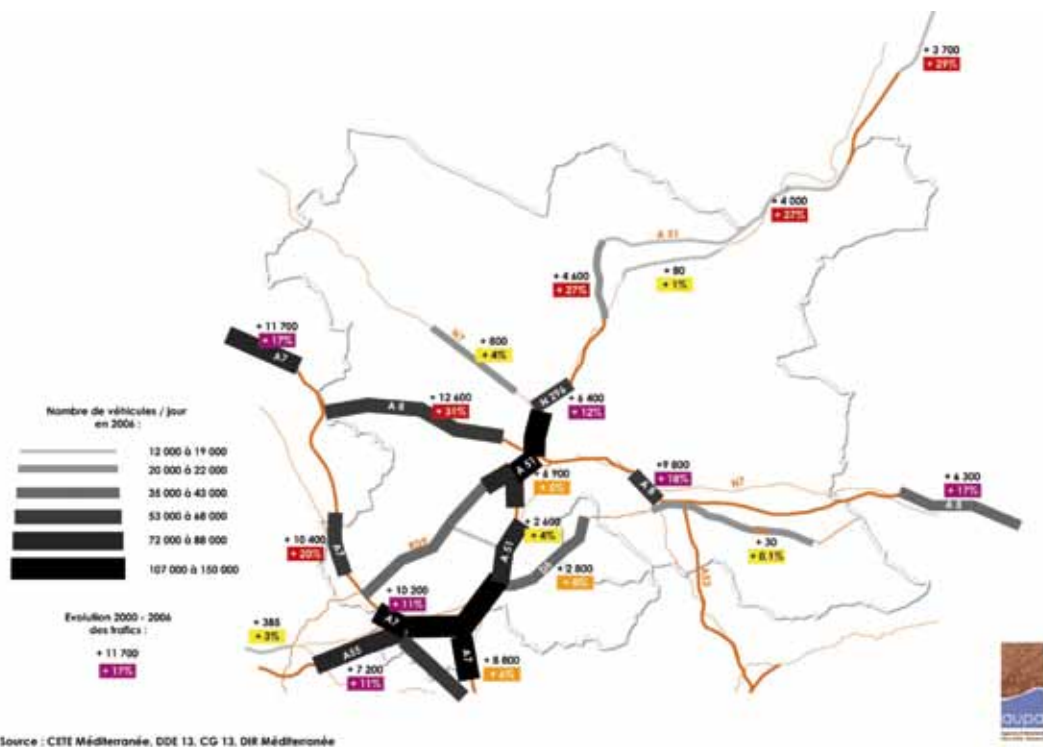
La CPA, un territoire soumis au bruit



Répartition de la population en fonction de la tranche de bruit à laquelle elle est soumise quotidiennement



Répartition du bruit par source



Trafic automobile sur les principaux axes du Pays d'Aix



Carte des niveaux de bruit de la Communauté du Pays d'Aix sur 24 h.

Les nombreuses infrastructures routières (A8 et A51/RN296, N7, D6, D9) qui traversent le Pays d'Aix entraînent des nuisances sonores pouvant être élevées par endroits.

L'ensemble des communes du Pays d'Aix est impacté par le bruit routier. Mais il n'est pas considéré comme gênant (inférieur à 55 dB (A)), de manière générale pour 40 % des habitants, et la nuit pour 80 % des habitants.

Une zone est dite « calme » si le bruit ne dépasse pas 55 dB(A) le jour et 50 dB(A) la nuit.

Au-delà, il existe un seuil (valeur limite) à partir duquel on considère qu'un bruit va provoquer une « gêne » pour les habitants. Ce niveau n'est pas identique selon les sources de bruit et le moment de la journée. Environ 40 % de la population réside en zone « calme ». 6 % de la population, soit environ 20 000 personnes, réside dans des zones où les valeurs limites sont dépassées.

Près de 60 % de la population n'est pas affectée par le bruit en période nocturne.

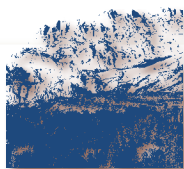
SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

- Outils d'évaluation des sources de nuisances et des pollutions mis à la disposition des habitants et des décideurs: La plateforme de modélisation sur le territoire de la CPA qui produira des scénarii d'aide à la décision afin d'évaluer l'incidence de projets d'aménagement et d'actions sur la qualité de l'air; Cartographie du bruit.
- La mise en place d'actions de réduction des émissions polluantes (actions liées au transport, ex: développement des TC).
- Le traitement des points noirs sur les infrastructures bruyantes: au-delà de la réglementation, des actions ont déjà été menées pour réduire la gêne due au bruit (protections phoniques, revêtements drainants...).
- Mesures expérimentales sur la qualité de l'air intérieur, prise en compte de la santé.
- Refonte du Plan de Protection de l'Atmosphère et du Plan Régional Santé Environnement.

Faiblesses / Menaces

- Projets de développement du territoire (quartiers, zones d'activité...) entraînant une augmentation du trafic, générateur de nuisances.
- Infrastructures polluantes et bruyantes sur le territoire ou à proximité: autoroutes, aéroport, industries (Étang de Berre).
- Conditions climatiques favorisant les pollutions.
- Étalement urbain rendant difficile la mise en place de transports en commun.



Déchets

Source principale

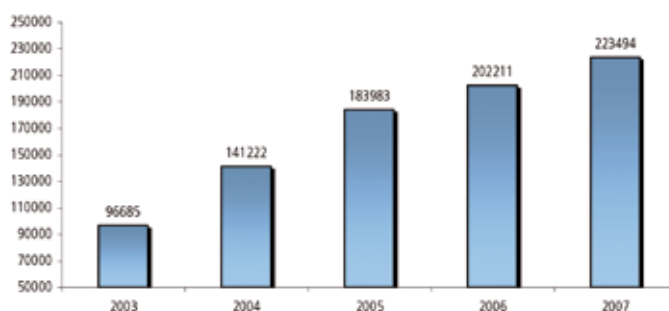
Rapport annuel déchets, disponible auprès du service collecte

Les caractéristiques du territoire

Depuis 2003, la CPA gère la collecte et le traitement des **déchets ménagers et assimilés (DMA)**. Une partie de ces déchets est valorisée après une collecte différenciée des produits collectés (verre ; journaux, revues, magazines ; emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires).

Le système de collecte se fait de 3 manières différentes :

- **en porte à porte** : en 2007, 65 % de la population du Pays d'Aix était desservie par ce système de collecte.



Évolution du nombre d'habitants trieurs (PAP)

- **par le biais de point d'apports volontaires (PAV)**
- **en déchetteries (16 installations)**

En 2007, le coût du service par habitant était d'environ 108 €. 700 kg / an / habitants de déchets ménagers et assimilés

Sur la Communauté du Pays d'Aix, le traitement des déchets ultimes se fait principalement par **enfouissement** : 66 % des déchets collectés sont considérés comme « ultimes ». Ils sont donc acheminés vers 5 sites, principalement celui de l'Arbois (83 %), pour être enfouis (ensevelis). Cela représente 159 743 tonnes de déchets / an. Le site de l'Arbois est certifié ISO 14 001 depuis 2006.

Les autres types de déchets (hors compétence CPA)

Les déchets dangereux

Selon une étude réalisée en 2008, on peut estimer le gisement de déchets dangereux en PACA à **349 300 t/an**. On dénombre 9 unités de traitements sur le territoire régional, en plus des unités de traitement propres aux industriels.

Les Déchets Industriels Banals (DIB)

Les associations de pôles sensibilisent les entreprises sur les avantages d'une adhésion à un système de gestion collective des déchets (économie) et effectuent un suivi régulier de l'action. Sur le territoire de la CPA, on compte 3 déchetteries privées.

Les déchets agricoles

La gestion des déchets agricoles est pilotée par la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, plus précisément par la Mission de Recyclage Agricole des Déchets (MRAD).

La MRAD apporte son appui à la mise en place de circuits courts pour la production de biocarburants (huiles végétales pures), à la valorisation des sous-produits de ces cultures (tourteaux de tournesol, colza) et de sciures.

Une filière de collecte et de recyclage des plastiques agricoles a été mise en place par la **CPA**. Des containers sont mis à la disposition des agriculteurs toute l'année sur 4 sites de collecte, ainsi que des caissons, chez les agriculteurs, à leur demande. En 2007, **87 tonnes** ont été collectées.

Le recyclage de ces plastiques en sacs poubelles à destination des collectivités territoriales est réalisé par la société SOPAVE à Viviez (Aveyron).

Les déchets hospitaliers et de soin

Environ 9 000 tonnes de DASRI sont produites par an. C'est le groupement de commande départemental qui centralise les demandes des sites de production. Ainsi, il n'y a qu'un seul marché pour l'élimination de ces déchets.

Les filières de traitement :

- L'incinération (Toulon pour le sud du département, Vedène pour le nord). La capacité totale de traitement disponible dans la région est de 21 000 Tonnes/an.
- La désinfection. Après traitement, les déchets décontaminés sont assimilables à des ordures ménagères et peuvent être éliminés dans les mêmes conditions à l'exception du compostage.

Les déchets de chantier

Le Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics des Bouches du Rhône date de septembre de 2002. Selon le Grenelle, cette compétence devrait être transférée au CG mais ils sont en cours de révision du PDEDMA et les déchets de chantier ne sont pas inclus.

Le gisement

Concernant le secteur du bâtiment (démolition, construction, réhabilitation), l'étude FNB/ADEME (mise à jour en 2000) estime une production d'environ 800 000 tonnes/an, dont 66 % de déchets inertes et 27 % de DIB.

Concernant le secteur des travaux publics, l'estimation est basée sur l'étude préalable au schéma régional d'élimination des déchets de chantier de PACA (FRB PACA, ADEME-1998) : 3,2 millions tonnes/an, dont 85 % de déchets inertes (50 % des déchets inertes sont directement réutilisés sur les chantiers).

Concernant les déchets dangereux, le gisement dans le département est de 136 575 t/an et de 344 840 t/an dans la région (23 301 tonnes ont été collectées en 2006, hors bois traité et déchets diffus).

Les installations

- 7 plates-formes de tri et de valorisation de déchets de chantier;
- 1 déchetterie d'entreprise
- 8 centres de stockage de déchets inertes
- 27 carrières autorisées (réhabilitation avec accueil de déchets inertes)
- 1 CET de classe 1
- 4 installations de traitement (incinération, traitement physico-chimique)

SYNTHÈSE

Atouts / Opportunités

- La connaissance du gisement et de la gestion des déchets (ménagers, dangereux).
- Un taux de valorisation matière qui augmente grâce au système de collecte mise en place
- Des lieux de traitement exemplaires (CET de l'Arbois)
- La diversité des modes de communication et de sensibilisation des habitants, des professionnels
- Le PDEDMA est en cours de révision.
- Développement de nouvelles collectes (des déchets agricoles par exemple)
- De nouveaux financements sont possibles (redevances, subvention européenne).

Faiblesses / Menaces

- La multiplicité des acteurs selon les types de déchets, la CPA n'ayant pas de compétences sur tous les secteurs (chantiers, agricoles, soins, industriels).
- Les transports pour la collecte des déchets sont sources de nuisances (émissions de GES, bruit).
- Augmentation de la production des déchets.
- Après 2015, que faire des déchets ? (Agrandir les capacités de stockage?).
- Mauvaise presse des installations de traitement (pas chez moi).

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

Communauté du Pays d'Aix
Service écologie urbaine

Hôtel Boadès
8 place Jeanne d'Arc
CS 48868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 91 49 53
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Édition Décembre 2010
Conception Biotope
Crédit Photo couverture Frédéric Bruneau
Rédaction : CRP Consulting – Biotope – CPA